

CTP Ministériel du 2 novembre : Règlement de comptes à OK Corral

Contrairement à l'Assemblée nationale où, sous certaines conditions, de braves citoyens peuvent assister aux débats, vous ne pourrez jamais - à moins d'être désignés soit par l'administration soit par votre syndicat - assister à une séance du CTP ministériel.

C'est dommage ! Parce ce que le spectacle vaut le coup !

Nous allons entrouvrir le rideau afin de vous donner un avant-goût de l'ambiance.

1. Le décor

Imaginez le décor :

D'un côté, le chef d'orchestre (le Grand chambellan, qui officie en lieu et place du Vizir, lequel voyage beaucoup, un jour en Chine, un autre au Québec. Le Vizir ne daigne recevoir en personne les représentants du petit peuple qu'une ou deux fois l'an. Le grand Chambellan est entouré de son escouade de vaillants et dévoués mousquetaires, prompts à dégainer sur son ordre pour porter l'estocade à ceux d'en face. Le Grand Chambellan est un personnage haut en couleurs, mi-père fouettard, mi-bonimenteur et qui aime à se définir comme n'étant ni un surhomme ni.... Un zozo !

N'empêche qu'il peut faire plusieurs choses à la fois : parler à son voisin et signer des parapheurs tout en écoutant le plus attentivement du monde les propos de ceux d'en face (les représentants syndicaux. Figurez-vous même que, depuis qu'il a pris ses fonctions, il a entrepris de réformer tout ce qui ne va pas - c'est-à-dire, au vu des chantiers qu'il a ouverts, presque tout ! - puisque tous ses prédécesseurs de gauche, bien évidemment, mais de droite aussi... n'ont rien fait ! Non encore une fois, il n'est pas un surhomme et pourtant la tâche est immense !

A ses côtés donc, les mousquetaires : les membres requis de l'administration. Et aussi, les satrapes en chef ou en second de grands domaines dont l'avenir va être abordé en séance. Les uns et les autres doivent pouvoir, à tout moment, répondre aux questions ou déclarations pointues de ceux d'en face..... Quitte - après que notre Grand Chambellan se soit concerté.... Avec lui-même - à être aussitôt désavoués par notre bon père fouettard (qui, outre les qualités que nous lui avons déjà reconnues, cultive une forme discrète de machiavélisme.

Il donne ainsi l'impression, en prenant le contre-pied de ses chers collaborateurs, de lâcher du lest face à la vindicte de ceux d'en face. A y regarder de près, en général ce qu'il concède, ce sont des miettes... Voyez le genre : « Puisque je vous dis que j'ai décidé qu'il en sera ainsi... il en sera ainsi. C'est bien la preuve que je sais vous écouter et que, chaque fois que vous faites des propositions sages et de bon sens, des propositions qui ne sont pas excessives, je les étudie avec attention ... et même, voyez-vous, je peux les reprendre à mon compte.... N'est-ce pas la preuve que, contrairement à vos allégations répétées, moi, je mets en pratique le dialogue social... »

En face, les représentants des petites mains : peu sages en général (mais, notre Grand Chambellan est toujours prêt à accorder des satisfecits dès qu'il s'aperçoit que l'un(e) d'entre eux se montre sage. Non, décidément, il n'est pas rancunier, notre Grand Chambellan !), ceux d'en face nourrissent perpétuellement des phantasmes secrets à l'encontre du Grand Chambellan. Mais ils devraient arrêter de se torturer ainsi l'esprit au risque de se rendre dogmatiques et excessifs, parce que grâce à lui tout va déjà mieux et demain ce sera encore mieux. C'est un optimiste, notre Grand Chambellan ! Et de l'optimisme il en a à revendre face à tous ces noirs dessins qu'on lui prête ! Pensez donc : ils (les représentants des petites mains) s'imaginent que je suis là pour privatiser à tout va, pour démanteler tout le ministère, créer partout des EPIC, faire passer des services régionaux sous la coupe d'autres ministères.... Que de phantasmes dans tout cela ! Mais comment pouvez-vous imaginer une chose pareille ? Depuis qu'il est aux affaires, notre Grand Chambellan, il s'emploie tous les jours à reconstruire ce que ses prédécesseurs avaient déconstruits ! « Mais si, puisqu'on vous le dit ! » .

A présent que vous avez pu imaginer l'ambiance à travers ces quelques lignes trop succinctes, ce dont nous nous excusons, allons visiter, si vous le voulez bien, l'envers du décor.

2. L'envers du décor

En cette bonne année 2005, le 2 novembre, les représentants des petites mains étaient à nouveau convoqués (ils avaient décliné l'invitation une semaine plus tôt pour manifester de la sorte leur profond mécontentement sur la manière qu'avait le Grand Chambellan de les traiter par-dessus la jambe, comme on dit chez nous) pour débattre de la Cité de la musique et du CMN. Les trois organisations qui avaient choisi de siéger dans cette haute et mémorable instance ne se faisaient aucune illusion – ils commençaient à bien le connaître, notre Grand Chambellan – sur le sort qui allait être réservé à leurs observations, à leurs arguments, à leurs demandes, lesquelles n'étaient autres que celles que leurs mandants leur avaient demandé de bien vouloir porter à la connaissance du Grand Chambellan. En vain, après plusieurs heures d'épuisantes discussions, le bilan paraît bien maigre :

- La Cité de la musique

C'est un EPIC placé sous tutelle du ministère de la culture qui organise des concerts et des manifestations culturelles et comprend un musée de la musique présentant des expositions permanentes et temporaires ainsi qu'une médiathèque inaugurée en grande pompe par le Grand Vizir en personne le 26 octobre dernier.

Il s'agissait pour le Grand Chambellan de retoucher le décret de 1995 régissant la Cité de la musique afin que celle-ci puisse gérer la salle Pleyel qui, passé sous son contrôle et totalement rénovée, ouvrira ses portes au public à l'automne 2006.

Le débat a donc porté sur les implications de la location de la Salle Pleyel sur le fonctionnement futur de la Cité.

Sachez d'abord que la plupart des amendements déposés par les représentants syndicaux ont été rejetés par le Grand Chambellan sous un tas de prétextes et de considérants qu'il a coutume d'avancer en pareil cas et que nous avons rappelé plus haut ainsi qu'au nom du sacro-saint principe libéral d'autonomie croissante des établissements publics qui confine au « laissez faire, laissez aller ».

Sur la gestion de la salle Pleyel (louée à un particulier : L'Etat, en l'occurrence le ministère de la culture versera un loyer annuel de 1,5 million d'euros pendant cinquante ans, avant

d'en devenir propriétaire), tout était déjà bouclé : Création d'une filiale pour gérer Pleyel et octroi d'une dotation substantielle ainsi que 25 agents supplémentaires inscrits au projet de budget 2006. Mais est-ce que la manne continuera d'abreuver la Cité de la musique en 2007 ?

A la question posée par les représentants syndicaux sur l'articulation entre la salle Pleyel et le projet de construction d'une nouvelle salle de concert parisienne (pour 2010 ?), annoncé à grand fracas médiatique par le Premier Ministre lors de son discours à la Foire internationale d'art contemporain, le grand Chambellan a été bien en peine de répondre.

Quelques concessions de la part du Grand Chambellan sont à mettre au compte de la fermeté des représentants syndicaux.

Après une épuisante partie de ping-pong, ils ont obtenu que la Cité de la Musique reste domiciliée à La Villette. La réaffirmation du site de la Cité est d'une grande charge symbolique pour la politique de démocratisation culturelle que mène cet établissement en direction du public de l'Est parisien et des départements limitrophes. Qui en douterait dans le contexte politique actuel ?

La médiathèque qui, par on ne sait quelle supercherie des rédacteurs du décret, avait été tout simplement omise a bien sûr été réintégrée dans le texte : Qu'aurait dit le Grand Vizir s'il avait appris que sa récente visite inaugurale comptait pour du beurre !

- **Le CMN :**

Le grand Vizir et son grand Chambellan ont décidé de procéder à une réorganisation interne du CMN. Mais chut ! Les représentants des petites mains ne doivent point en connaître encore les détails. Selon des indiscrétions savamment orchestrées, il s'agirait de transférer au CMN les missions d'entretien, de conservation et de restauration des monuments dont il assure la gestion. Rien que ça !

Pour pouvoir mettre en œuvre sa nouvelle mission de maîtrise d'ouvrage, le CMN sera doté de nouveaux crédits d'investissements et, par le biais de son nouveau projet d'établissement (déjà adopté), il sera restructuré en une dizaine de circonscriptions à vocation régionales et interrégionale, et doté de pôles de maîtrises d'ouvrages de 7 à 8 personnes.

L'ensemble de l'opération nécessitera une remise en dotation du CMN, et la création d'environ 65 à 70 emplois pour faire fonctionner ses nouvelles missions.

Que le CMN dispose de la qualité de maître d'ouvrage pour les opérations relatives aux monuments qu'il gère, a priori on n'est pas contre. Le problème n'est pas là.

Le problème, c'est que ce transfert de missions va s'effectuer mais ce, dans un contexte où le CMN, malgré la remise par l'Etat aux collectivités territoriales d'une partie de ces derniers dans le cadre de la décentralisation, ne sera pas déchargé de la gestion d'un grand nombre de monuments. Ce transfert aura par conséquent des conséquences néfastes pour les agents qui y travaillent ainsi que pour les SDAP et les CRMH qui, actuellement, assurent la maîtrise d'ouvrage sur ces monuments et seront donc vidés d'une partie de leurs attributions.

Le Grand Vizir a décidé, a-t-on appris, de confier conjointement à l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles et à l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine une mission d'évaluation des moyens du CMN en personnel et en crédits pour qu'il puisse faire face à ces nouvelles missions. Cette mission doit également se pencher sur les conséquences (certaines) de ce projet sur les DRAC et les SDAP.

En bonne logique, il eût fallu attendre les conclusions de cette mission avant que de décider. Que nenni ! Le grand Chambellan, comme à l'accoutumé, a décidé de passer outre la position syndicale unanime de reporter la modification de l'article L. 141-1 du code du patrimoine, une fois connu les résultats de cette mission : il a fait voter pour pouvoir prononcer la phrase rituelle : « l'avis est réputé avoir été donné . Les formes sont respectées, c'est ce qui importe surtout au grand Chambellan ! Le contenu, c'est autre chose !

Questions diverses :

Le Grand Chambellan a été également interpellé sur la mise en application du protocole de revalorisation de la filière accueil surveillance suite aux grèves de juin dernier. Le conseiller du Grand Vizir pour les affaires dites « sociales » a expliqué que ce protocole avait été soumis au ministère de la fonction publique. Il attendait la réponse et la communiquera aux représentants syndicaux à la réunion dite « informelle » (qui a lieu entre deux CTP ministériels) du 17 novembre prochain... Mais, a-t-il assuré, les engagements seraient vérifiés, les taux de vacation des vacataires du CMN seront revalorisés et une réponse à la demande de réforme du statut des contractuels du CMN sera donnée. Sera donnée également à cette réunion une réponse sur le statut des vacataires enseignants des écoles d'architecture - question abordée au CTP Ministériel De mars dernier !

Morale :

Il ne faut pas compter sur ces séances avec le Grand Chambellan pour espérer y décrocher quelque satisfaction, aussi mince fut-elle, à l'une de nos revendications. La seule raison qui nous anime pour continuer d'assister (pour l'instant) à ces séances, bien qu'elles soient très éprouvantes, c'est d'y faire entendre le mécontentement profond - et qui ne cesse de s'accroître – des agents de ce ministère.

Sachez qu'un CTPM est prévu le 31 janvier 2006 auquel assistera le Ministre, le Grand Vizir en personne. Chacun sait que d'ici là le budget de la nation aura été adopté et toutes les orientations et décisions concernant la politique du ministère auront commencé se mettre en œuvre. Que pourrons-nous faire dans ces conditions ? Ecouter des propos rassurants, tour à tour doucereux et flatteurs, dont nous avons l'habitude ?

Bref, pour ce qui est de gagner sur nos revendications, c'est par la lutte unitaire des petites mains, que nous y parviendrons.

Paris, le 8 novembre 2005